



# Souveraineté numérique : est-ce vraiment possible ?

Souveraineté « alimentaire », poussée par les manifestations agricoles du début de l'année 2024, souveraineté « économique », souveraineté « culturelle », etc.

Le terme « souveraineté » est partout dans un contexte géopolitique évidemment bouleversé. Et s'applique, aussi, au numérique : être en mesure donc de contrôler ses systèmes d'information, ses réseaux, ses données. Mais est-ce vraiment possible alors que le poids des Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) semble toujours plus important ?

Fin mai, 300 organisations françaises - grands groupes, start-up, collectivités ou services publics -, réunies sous la bannière Innovation makers alliance (IMA 1), ont en tout cas signé un « Manifeste pour la souveraineté technologique et l'autonomie stratégique du numérique en France et en Europe ». Objectif : « appeler les pouvoirs publics et les acteurs privés à accélérer au sujet de la souveraineté numérique européenne », peut-on lire sur le manifeste.

## Où sont hébergées les données ?

« Le terme de souveraineté numérique n'est pas nouveau, il est bien connu, pose Alexis Mons, l'un des cofondateurs du réseau Aliptic (2), cluster de la filière numérique du territoire Limousin, dont il est aujourd'hui le vice-président. Mais on va dire, c'est vrai, qu'il s'est cristallisé depuis l'élection de

Donald Trump aux États-Unis. C'est évidemment de notoriété publique qu'on a une dépendance certaine aux grands acteurs américains. Et donc cela revient depuis que des doutes apparaissent sur le fait que la France (ou l'Europe) puisse être asservie. » Les enjeux autour de cette souveraineté numérique sont évidemment nombreux mais c'est l'hébergement de données qui en est, finalement, le symbole.

« Aujourd'hui, être souverain, c'est pouvoir maîtriser non seulement qui accède à nos données mais aussi que ces données ne sortent pas d'un cercle pour le moins européen », poursuit Yann Robin, président de l'Aliptic et responsable domaine sécurité chez Okantis, groupement d'intérêt public spécialisé dans le numérique en santé. « Je prends l'exemple que je connais le mieux : cela ne viendrait pas à l'idée que les données de santé d'une personne en France, d'un patient, soient utilisées à mauvais escient par une entreprise américaine, chinoise ou russe. Ou bien que ces données soient basées dans un cloud à l'autre bout du monde. Pour ce qui est de la santé, il y a tout un arsenal législatif pour réguler tout ça. »

Preuve que cette souveraineté numérique préoccupe toujours un peu plus les États européens, les directives et réglementations se multiplient d'ailleurs entre NIS 2, qui vise à « harmoniser et à renforcer la cybersécurité du marché

européen », Dora (Digital operational resilience act) ou encore le règlement européen sur l'IA (AI Act). « On ne dit pas que tout doit être fait en France, hébergé en France ou en Europe, reprend Alexis Mons. Mais il faut qu'on ait de la maîtrise : attention à ne pas se retrouver en situation de faiblesse ou de soumission en cas de conflit ou crise par exemple. Essayer de garder des solutions ici pour être maître chez soi. »

(1) Association loi 1901, Innovation makers alliance se définit comme « le principal consortium technologique francophone, regroupant les directions technologiques et innovation de la grande majorité des grandes entreprises et administrations françaises ».

(2) Fondée en 2003 par des professionnels du numérique, l'Aliptic est l'Association limousine des professionnels des technologies de l'information et de la communication.

Jean-Adrien Truchassou ■

